

République Française  
**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du mardi 28 septembre 2021 à 20h30**

Date et affichage de convocation : 22/09/2021

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JUNIER Jérémie, LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, LACROIX Jean-François,  
Conseillers excusés : JURY Jean-Louis, REY Nicolas, TISSIER Carine

Le compte rendu de la séance du 20 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.  
Emilie ROBERT est nommée secrétaire de séance.  
Les points de l'ordre du jour sont examinés.

### **DECISIONS DU MAIRE**

Décision 6-2021 : attribution du marché de travaux voirie programme 2021 à la société COLAS pour la réfection de la chaussée du chemin de la charbonnière pour 50 298.75€ HT et attribution à la société BOUHET pour la réparation point à temps à l'enrobé projeté sur les chaussées de la Mine et des Garands pour 10 150 € HT.

Décision 7-2021 : attribution du marché pour l'équipement de l'aire de jeux et du jardin à l'Ecole Nicolas Rolin à la société MANUTAN pour un montant de 6 214.39 € HT.

### **DOSSIER ETANG DE BRIFFAUT**

Par lettre recommandée du 29 avril 2021, Monsieur le Maire, a sollicité la fourniture de nouveaux documents et justificatifs nécessaires pour statuer sur ce dossier. A ce jour, aucun document n'a été fourni.

Fin août, Monsieur Le Maire a reçu une lettre du tribunal proposant une médiation avec la partie adverse avant une procédure contentieuse.

Le conseil municipal propose de rencontrer l'avocat de la commune afin d'exposer des arguments de défense avant de statuer sur une possible médiation.

Le Conseil, à l'unanimité, donne délégation au maire pour la durée de son mandat, pour intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans toutes actions intentées contre elle.

### **LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Logement route de St Agnan : le logement est vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Monsieur le Maire a reçu deux personnes souhaitant louer le logement dans le cadre d'un projet de MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s). Suite à une visite des locaux, le logement correspond aux attentes mais le projet est pour l'instant en suspens en raison de l'absence de la puéricultrice de la PMI du département qui doit donner son accord pour l'agrément. Une étude de marché devra ensuite être conduite.

Le conseil décide de ne pas remettre le logement en location dans l'attente de l'avancée de ce projet.

Logement Place de la Mairie : Le logement est vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre et remis en location pour un loyer de 420 €. Le conseil autorise le maire à signer un nouveau contrat de location avec le futur locataire.

Suite aux états des lieux avec avis favorable, les cautions seront remboursées aux locataires.

Bâtiment Zone des Bruyères : une nouvelle annonce pour la location ou cession du bâtiment a été publiée, un potentiel acquéreur semble intéressé par une acquisition dont la confirmation interviendra en fin d'année.

### **MUSEE DU MACHINISME AGRICOLE**

Le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au maire et à Monsieur le Régisseur pour effectuer les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un compte de dépôt auprès de la Banque Postale et pour l'installation d'un terminal de paiement par carte bancaire devenu indispensable.

Le musée connaît une très bonne fréquentation pendant la saison 2021. Un nouveau tournage de l'émission Vintage Mécanic est programmé dans les prochains jours pour diffusion pendant la saison 7.

### **CONVENTION BIBLIOTHEQUE**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de mise à disposition de moyens progiciels pour l'exploitation du service de la bibliothèque avec la Ville de Gueugnon (logiciels d'utilisation et hébergement permettant de faciliter les enregistrements et le suivi des prêts).

## PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de AG2R Prévoyance – Gras Savoye pour la couverture des obligations statutaires pour les agents Cnracl et Ircantec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## RAPPORT ANNUEL RPOS

Le conseil, à l'unanimité, valide le Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2020. Le service compte 190 abonnés sur la commune. La tarification s'élève à 31 € pour la part fixe et 0.45€/m<sup>3</sup> pour la part variable. Le montant des travaux d'assainissement s'est élevé à 11 482 € en 2020. Environ 383 habitants sont desservis par l'assainissement collectif sur la commune.

## DECISIONS MODIFICATIVES :

Le budget communal de l'exercice 2021 est modifié suite à la répartition définitive du FPIC en dépenses et recettes de fonctionnement pour 22 438 € et pour la régularisation d'écritures comptables en dépenses et recettes d'investissement pour 261.92 € (opérations d'ordre).

## QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens : le repas des anciens aura lieu le mercredi 24 novembre. Un bon d'achat de 20 € sera remis aux personnes qui n'y participeront pas.

Bulletin municipal : une demande de devis a été faite pour l'impression du prochain bulletin. La commune a financé un logiciel MICROSOFT OFFICE Famille (99€/an) pour faciliter le partage de connexion, la saisie des articles et la mise en page du bulletin.

Adressage : les derniers panneaux seront livrés prochainement (zone d'activité). La validation sera faite pour envoi des coordonnées GPS.

Fleurissement : le parterre de la rue des écoles sera remis en pelouse puis fleuri avec des bulbes.

Nouvelle association : l'association Neuvyoga vient d'être créée. Des séances de yoga seront données dans la salle de judo, qui vient d'être réhabilitée, située rue des Ecoles les mercredis après-midi (3 créneaux possibles).

### Achats matériels :

Un devis auprès de l'entreprise BOSSET a été sollicité pour le remplacement de la débroussailleuse en remplacement du matériel existant vétuste. Le modèle articulé à 750 € HT est retenu.

Une cellule de refroidissement sera installée au Restaurant Scolaire pour un montant de 3 433.17 € HT. Cet équipement fera l'objet d'une demande de subvention à la CCEALS au titre du dispositif de soutien aux communes rurales de l'année 2021 (2<sup>ème</sup> dossier).

Mini-déchetterie : ouverture jusqu'au 31/10/2021.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Claude LEDEY

